



BOTSWANA

**Okavango, Parc Chobe
et Chutes Victoria**

Du 25 juin au 6 juillet 2027

AU BOTSWANA, CHAQUE HORIZON EST UNE ŒUVRE, CHAQUE PISTE UNE MÉMOIRE, CHAQUE RENCONTRE UNE CULTURE À RESSENTIR.

Le Botswana incarne l'Afrique sauvage dans ce qu'elle a de plus pur, majestueux et préservé. Pays sans littoral et faiblement peuplé, il a fait le choix d'un tourisme responsable axé sur la qualité plutôt que la quantité.

Ici, pas de foule, mais l'immensité des plaines inondables du delta de l'Okavango, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, où la faune évolue au rythme des eaux. Le désert du Kalahari, quant à lui, offre ses étendues silencieuses habitées par les suricates, les antilopes et les Bushmen.

Les safaris en mokoro, barque traditionnelle, et les nuits en lodges exclusifs au cœur de la nature offrent une immersion totale. Entre éléphants, lions, léopards et lycaons, le Botswana est un véritable sanctuaire pour la vie sauvage. Une destination d'exception, pour voyageurs en quête d'émotion pure et d'aventure hors du temps.

Le Zimbabwe, et ses emblématiques chutes Victoria, classées au patrimoine mondial de l'UNESCO, émerveillent par leur puissance et leur beauté.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

EXPERIENCE UNIQUE

*Déplacements en avion-taxi entre les lodges
Safaris terrestres en 4X4 et aquatiques
Les plus beaux espaces et parcs naturels du Botswana
Possibilité de survol des Chutes Victoria en hélicoptère*

SAISON

La saison idéale pour découvrir le pays

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement professionnel de Preference de Bruxelles à Bruxelles

VISITES

*Des paysages magnifiques et la faune la plus préservée de toute l'Afrique
Découverte des Chutes Victoria et du célèbre Zambezi Bridge*

LOGEMENT

Des lodges exclusifs hauts de gamme au cœur de la nature

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (-500 €) pour toute inscription avant le 15/11 soit : 9.995 € par personne



VOTRE PROGRAMME

VENDREDI 25 JUIN

BRUXELLES ✈️ ADDIS – ABEBA

En début de soirée, envol vers Addis Abeba avec la compagnie régulière Ethiopian Airlines.

SAMEDI 26 JUIN

ADDIS – ABEBA ✈️ MAUN ✈️ DELTA DE L'OKAVANGO

Arrivée à Addis-Abeba en matinée et envol vers Maun avec la compagnie régulière Ethiopian Airlines.

Arrivée à Maun en milieu de journée.

Maun est la cinquième plus grande ville du Botswana. Le nom "Maun" est tirée du San "maung", qui signifie "le lieu des roseaux courts". La ville est située à l'entrée du delta de l'Okavango et offre un aéroport international.

Transfert en avion-taxi pour rejoindre votre premier lodge d'exception en plein coeur du delta de l'Okavango.

Le delta de l'Okavango, ou parfois marais de l'Okavango, est le second plus grand delta intérieur du monde (18 000 km²) après le delta intérieur du Niger (40 000 km² au maximum de son étendue au Mali). Aujourd'hui l'Okavango n'a pas d'embouchure maritime. Il forme un système endoréique dans lequel, chaque année, environ 11 km³ d'eau provenant des reliefs de l'Angola se déversent dans le désert du Kalahari, où elles irriguent 15 000 km².

Installation au **camp Mopiri** (2 nuits) et, si le temps le permet, **premier safari aquatique** dans le lagon qui borde le lodge.

Ce camp est réputé pour ses activités aquatiques, son observation des oiseaux et son ambiance paisible, offrant une expérience de safari différente des safaris terrestres plus traditionnels.

Dîner au lodge et nuitée au sein de votre tente safari luxueuse.





DIMANCHE 27 JUIN

DELTA DE L'OKAVANGO

Tôt le matin, observation du lever du soleil. Un petit-déjeuner continental sera prêt dans la salle à manger principale.

Départ **pour une journée safari en bateau**. Quittez Mopiri et naviguez à travers les canaux de papyrus, en vous arrêtant en cours de route pour observer la faune et la flore.

Vous passerez environ une heure et demie à explorer les canaux avant de vous rendre sur de grandes îles.

Lorsque vous atteignez les îles, vous pouvez choisir de vous promener ou de **naviguer en mokoro** (pirogue traditionnelle) avant de savourer un brunch bien mérité.

En début d'après-midi, remontez sur le bateau pour essayer de pêcher à différents endroits recommandés par vos guides compétents.

De retour au camp, l'atmosphère devient plus douce avec un moment de détente autour d'un high tea, suivi d'un apéritif au coucher du soleil.

La journée se termine par un dîner raffiné servi sous les étoiles, avant de rejoindre le confort de votre tente safari.

Nuitée au sein de votre tente safari.

LUNDI 28 JUIN

DELTA DE L'OKAVANGO ✈ **RIVIERE KHWAI**

Départ pour un dernier **safari aquatique** au cœur du delta.

Transfert en avion-taxi jusqu'à votre **lodge d'exception Nokanyana** (3 nuits) dans la région de la rivière Khwai, à la limite nord-est du Delta de l'Okavango et tout près de la réserve de Moremi.

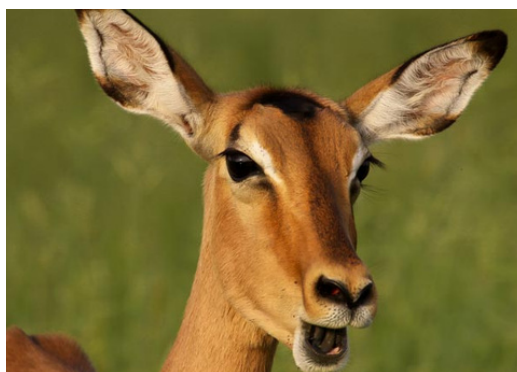
Prenant sa source dans la rivière Okavango, la rivière Khwai se trouve à la limite nord-est du Delta de l'Okavango et tout près de la réserve de Moremi. Nokanyana surplombe l'endroit où les rivières Khwai et Mababe se rejoignent, créant ainsi un environnement magnifique dans lequel vous pourrez vous détendre et observer le passage de la faune.

Déjeuner au campement.

Dans l'après-midi, vous partez pour un **safari en 4x4** pour aller à la rencontre des éléphants, buffles, zèbres, lions, léopards, guépards, chiens sauvages, girafes, hippopotames, hyènes et autres espèces.

Retour au lodge.

Dîner et nuitée.





MARDI 29 JUIN & MERCREDI 30 JUIN

RIVIERE KHWAI

Petit-déjeuner au campement.

A l'aurore, vous partez pour **un safari en 4x4** pour aller à la rencontre des éléphants, buffles, zèbres, lions, léopards, guépards, chiens sauvages, girafes, hippopotames, hyènes et autres espèces.

Retour au campement pour un brunch, suivi d'un moment de détente.

L'occasion de se reposer ou de profiter de la piscine.

Après le high tea au lodge, départ pour **un second safari en 4x4**.

Il pourra avoir lieu en fin d'après-midi comme à la tombée de la nuit, selon le jour retenu.

C'est ensuite l'apéritif et le dîner 3 services préparé par le chef, qui vous attendent au sein de votre lodge.

Nuitée en tente safari luxueuse.

JEUDI 1 JUILLET

RIVIERE KHWAI ✈️ **KASANE – PARC NATIONAL CHOBE**

Dernier safari matinal et retour à votre lodge pour le petit déjeuner.

Transfert en avion-taxi entre Khwai et Kasane.

La ville de Kasane est célèbre pour sa proximité avec le parc national de Chobe, l'un des parcs les plus riches en faune sauvage d'Afrique. La rivière Chobe traverse cette région et constitue une source vitale d'eau pour la faune du parc national de Chobe. Cette rivière est célèbre pour ses crocodiles, ses hippopotames et ses nombreux oiseaux aquatiques. Elle offre également des opportunités uniques d'observation de la faune, que ce soit en bateau lors de safaris fluviaux ou depuis les nombreux points d'observation le long de ses rives.

Installation en chalet au **Chobe Bakwena Lodge** (2 nuits) et déjeuner.

L'après-midi, départ vous un premier safari terrestre au sein du **parc Chobe**. La saison sèche, de mai à octobre, concentre les animaux autour des rives et des points d'eau, rendant les observations exceptionnelles.

Le parc de Chobe est le 2ème plus grand parc animalier du Botswana. Avec le Kruger Park, en Afrique du Sud, c'est l'une des plus riches réserves animalières d'Afrique. On y recense notamment la plus grande concentration d'éléphants de tout le continent et représente la savane africaine désertique par excellence. Les grandes routes migratoires traversent Chobe de part en part.

Retour au lodge.

Apéro et dîner trois services, fraîchement préparé par les chefs.

Nuitée au sein de votre chalet pittoresque.





VENDREDI 2 JUILLET

PARC NATIONAL CHOBE

Journée de safaris terrestre et aquatique.

En matinée, **croisière safari sur la rivière Chobe**. Depuis l'eau, l'approche offre d'excellentes opportunités d'observer hippopotames, crocodiles, éléphants venant s'abreuver ainsi qu'une remarquable diversité d'oiseaux.

Déjeuner au lodge.

L'après-midi, départ pour votre **safari terrestre en véhicule ouvert** vous permettant d'observer la faune de plus près : éléphants, buffles, girafes, zèbres, lions, léopards.

Dîner et nuitée en chalet.

SAMEDI 3 JUILLET

PARC NATIONAL DE CHOBE – VICTORIA FALLS (+- 75 KM)

Dernier safari matinal et retour à votre lodge pour le petit déjeuner.

Transfert par la route depuis votre lodge pour rejoindre le Zimbabwe et votre hôtel aux chutes Victoria.

A la frontière, formalités de douane pour entrer au Zimbabwe, et transfert par la route vers **la ville de Victoria Falls** qui permet l'accès aux chutes Victoria, l'une des merveilles naturelles du monde.

Déjeuner dans un restaurant perché au bord des gorges Batoka où coule le puissant fleuve Zambèze.

Départ ensuite pour la visite du **parc national des chutes Victoria**.

La visite des Chutes Victoria côté zimbabwéen vous permet d'admirer de près l'une des merveilles naturelles les plus spectaculaires au monde, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette excursion se déroule au sein du parc national de Victoria Falls, où 16 points de vue sont répartis le long de sentiers bien aménagés qui longent la falaise.

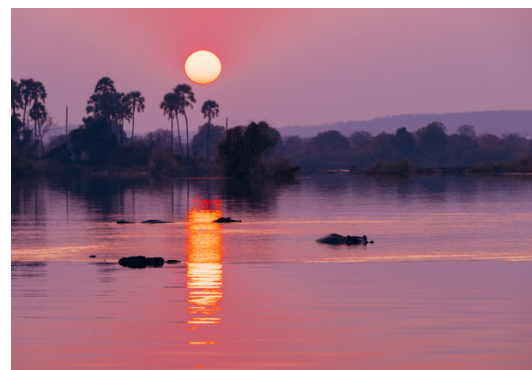
Depuis ce côté, vous pourrez observer jusqu'à 75% du débit total des chutes, offrant une expérience à la fois visuelle et sonore absolument saisissante, notamment en saison des hautes eaux. Les sentiers traversent une forêt tropicale dense, nourrie en permanence par les embruns des chutes, créant un environnement ombragé et rafraîchissant propice aux rencontres avec singes et oiseaux. Les vues sur les "Main Falls", "Horseshoe Falls" et "Devil's Cataract" sont parmi les plus impressionnantes.

Cet impressionnant mur d'eau, s'étalant sur 1,2 km, qui peut déverser jusqu'à un million de litres d'eau par minute après la saison des pluies (de février à mai), reste une étape incontournable dans un voyage en Afrique australe. C'est la perle du tourisme Zimbabwéen depuis plus de 100 ans.

En fin de journée, installation à votre hôtel **Insika Lodge** (2 nuits), situé dans la ville de Victoria Falls, à cinq kilomètres des chutes.

Dîner et nuitée.





DIMANCHE 4 JUILLET

VICTORIA FALLS

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour une excursion au **Zambezi Bridge**.

Inauguré en 1905 il relie le Zimbabwe à la Zambie au-dessus des gorges spectaculaires du fleuve Zambèze. Construit à l'époque coloniale dans le cadre du projet ambitieux du « Cape to Cairo Railway », ce chef-d'œuvre d'ingénierie offre aujourd'hui l'un des panoramas les plus impressionnants sur les chutes et le canyon.

Accompagnés d'un guide expert, vous découvrez l'histoire fascinante de sa construction, les anecdotes liées à Cecil Rhodes et aux débuts du tourisme dans la région, ainsi que les détails techniques de cette structure emblématique. La visite permet également d'accéder à des points de vue privilégiés habituellement fermés au public.

Retour à l'hôtel pour le déjeuner. Après-midi de détente pour profiter des installations de l'hôtel ou pour effectuer **un survol en hélicoptère** des plus belles chutes au monde (en option).

L'itinéraire survole le fleuve Zambèze et le parc national du Zambèze. Une expérience inoubliable offrant des points de vue spectaculaires et une opportunité photographique unique !

En fin d'après-midi, vous embarquez pour **une croisière avec dîner au coucher du soleil sur le fleuve Zambèze**.

Depuis le bateau, vous admirez les couleurs du soleil couchant et pouvez également observer les crocodiles, hippopotames et oiseaux marins.

Un dîner de 4 plats vous est servi sur le pont, dans cette atmosphère extraordinaire.

Nuitée au **Insika Lodge**.

LUNDI 5 JUILLET

VICTORIA FALLS ✈️ ADDIS ADEBA

Petit déjeuner tardif avant de vous rendre à l'aéroport en fin de matinée pour votre vol retour vers Bruxelles via Addis Abeba avec la compagnie Ethiopian Airlines.

Envol en début d'après-midi vers Addis.

Arrivée à Addis Abeba en soirée et connexion pour votre vol vers Bruxelles.

MARDI 6 JUILLET

ADDIS ADEBA ✈️ BRUXELLES

Arrivée à Bruxelles en matinée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –



HEBERGEMENTS

CAMP MOPIRI - DELTA DE L'OKAVANGO

NOMBRE DE NUITEES : 2

Situé dans le Nord-Ouest du Delta de l'Okavango, le lodge Mopiri est entouré de toutes parts par les eaux cristallines du delta ; l'occasion de voir des hippopotames, des éléphants et des sitatunga dans leur habitat naturel.



CAMP NOKANYANA - RIVIERE KHWAI

NOMBRE DE NUITEES : 3

Le lodge surplombe l'endroit où les rivières Khwai et Mababe se rejoignent, créant ainsi un environnement magnifique dans lequel vous pourrez vous détendre et observer le passage de la faune.



CHOBE BAKWENA LODGE - KASANE

NOMBRE DE NUITEES : 2

Situé au coeur de la réserve Kasane, en bordure du Parc National de Chobe, ce lodge vous invite à découvrir ce territoire et ses animaux emblématiques : les éléphants.



INSIKA LODGE - VICTORIA FALLS

NOMBRE DE NUITEES : 2

L'Insika Lodge à Victoria Falls est un coin tranquille au milieu des merveilles naturelles du Zimbabwe. Niché dans un cadre super verdoyant, le lodge combine luxe et conscience écologique, en suivant les principes du tourisme durable. L'architecture du lodge s'intègre parfaitement au paysage, avec des matériaux locaux et des éléments de design africain contemporain. Les clients peuvent se détendre dans des chambres spacieuses et élégamment aménagées.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage (pour les citoyens de nationalité belge, pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade) vous devez être en possession d'un passeport international valable minimum 6 mois à la date de retour.

Pas de visa pour le Botswana. Le visa pour le Zimbabwe s'obtient en ligne (nous vous aiderons pour cette formalité).

Aucune vaccination n'est obligatoire pour participer à ce voyage. N'hésitez cependant pas à contacter votre médecin pour connaître ses éventuelles recommandations particulières.

Certaines visites se font à pied et demandent donc une aisance de mobilité.

Ce séjour implique quelques réveils matinaux, ceux-ci sont inévitables afin d'optimiser le déroulement des visites. De plus, ils vous feront profiter de la beauté des paysages sous différentes lumières.

Le réseau routier est correct sur les grands axes mais médiocre sur les axes secondaires, ce qui implique une conduite et une vitesse prudente. Les déplacements sont donc longs, mais inéluctables pour une bonne découverte du pays.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des modifications des compagnies aériennes (vols internationaux et domestiques), des aléas du trafic, etc.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS

☐ PRESTO JUSQU'AU 15/11	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	9.995 €
☐ A PARTIR DU 16/11	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	10.495 €
☐ LE SUPPLEMENT SINGLE :	1.995 €	
☐ EN OPTION : LE SURVOL EN HELICOPTERE	280 €	

CE PRIX COMPREND

- Les vols internationaux avec la compagnie aérienne Ethiopian Airlines en classe économique
- Les safaris tels que mentionnés au programme qu'ils soient terrestres ou aquatiques
- Les taxes aériennes
- Les transferts en avion-taxi ainsi que les autres transferts par la route
- Le logement dans les lodges hauts de gamme mentionnés et l'hôtel au Zimbabwe (ou similaires - normes locales).
- Le circuit en pension complète
- Une sélection de boissons alcoolisées dans les 3 lodges au Botswana
- Les boissons lors du dîner d'adieu (croisière sur le Zambèze)
- Les visites, excursions et surprises prévues au programme et le droit d'entrée sur les sites
- Les services de guides locaux naturalistes
- L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par Preference
- La prime du Fonds de Garantie
- La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les boissons hormis celles mentionnées ci-dessus
- Les assurances
- Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- Les frais de visa (+/- 30 USD pour le Zimbabwe)
- Le survol en hélicoptère
- Les éventuelles modifications de taxes aériennes
- Les pourboires et les dépenses personnelles

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 03/09/2026



INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

BOTSWANA : OKAVANGO, PARC CHOBE ET CHUTES VICTORIA

DU 25 JUIN AU 6 JUILLET 2027

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

☐ PRESTO JUSQU'AU 15/11 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 9.995 €

☐ A PARTIR DU 16/11 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 10.495 €

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : 1.995 €

☐ EN OPTION : LE SURVOL EN
HELICOPTERE 280 €

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

BOTSWANA : OKAVANGO, PARC CHOBE ET CHUTES VICTORIA

DU 25 JUIN AU 6 JUILLET 2027

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

☐ JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

☐ **ANNULATION (hors Covid)**

Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)

Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE.
TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **25 mai 2027**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : Botswana - D. 4115

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)

Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles

Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)

Tel : 02/647 30 00

info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.